

Commission « Entreprises et stratégies de marché »

Programme statistique 2022

Table des matières

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des statistiques d'entreprises Département Répertoires, infrastructures et statistiques structurelles (Driss).....	3
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des statistiques d'entreprises Département Statistiques de court terme (DSCT).....	8
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des statistiques d'entreprises Département Synthèses sectorielles (DSS).....	12
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des études et synthèses économiques Département de la conjoncture Division des enquêtes de conjoncture	15
MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS Direction générale des douanes et droits indirects Département des statistiques et études économiques du commerce extérieur.....	17
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE Commissariat général au développement durable Service des données et des études statistiques (SDÉS) Sous-direction des statistiques sur les transports.....	18
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION Service de la statistique et de la prospective (SSP)	21
MINISTÈRE DES ARMÉES Secrétaire général pour l'Administration Direction des affaires financières Sous-direction des questions économiques, fiscales et internationales Observatoire économique de la Défense (OED).....	24

Page

Pour information :

- le programme 2022 du service producteur mentionné ci-dessous est présenté dans celui de la commission « Services publics et services aux publics » :

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Direction générale pour la recherche et l'innovation
Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques

- le programme 2022 du service producteur mentionné ci-dessous est présenté dans celui de la commission « Démographie et questions sociales » :

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Commissariat général au développement durable
Service des données et des études statistiques (SDES)
Sous-direction des statistiques du logement

- le programme 2022 du service producteur mentionné ci-dessous est présenté dans celui de la commission « Environnement et développement durable » :

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Commissariat général au développement durable
Service des données et des études statistiques (SDES)
Sous-direction des statistiques de l'énergie

- le programme 2022 du service producteur mentionné ci-dessous est présenté dans celui de la commission « Système financier et financement de l'économie » :

BANQUE DE FRANCE
Direction générale des statistiques, des études et de l'international

AVERTISSEMENT

Dans ce programme de travail, les opérations et travaux font référence aux avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis auxquels ils contribuent, selon les indications des producteurs. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

AVG : avis généraux

ESM : commission « Entreprises et stratégies de marché »

TERR : commission « Territoires »

Les avis généraux, ceux de la commission « Entreprises et stratégies de marché » ainsi que les avis des autres commissions du Cnis cités dans ce programme figurent en annexe p. 26s.

0. Orientations pour 2022

*Présenter en **une page maximum** les orientations et les enjeux dans lesquels s'inscrivent les travaux nouveaux et les projets envisagés pour l'année 2022*

En matière de statistique structurelle, le rapport de mission de l'Inspection générale d'avril 2021 mené sur ce sujet montre que l'Insee propose un outillage particulièrement riche, notamment à travers le dispositif Esane. Néanmoins, la mission recommande à la direction des statistiques des entreprises de faire un état des lieux de l'existant, plus de 10 ans après la mise en place du projet Resane, et propose de nouveaux objectifs à la statistique structurelle d'entreprise. La mission s'est dans ce cadre principalement attachée à analyser la manière dont le système actuel répond aux besoins des utilisateurs internes et externes ainsi que leur degré de satisfaction. Un plan d'action a ainsi été élaboré par le Driss et diffusé en octobre 2021. Ce plan d'action vise des objectifs un peu plus larges que la seule réponse aux recommandations de la mission de l'Inspection générale, en particulier un meilleur fonctionnement du processus de production afin de répondre aux besoins des utilisateurs.

Aussi, les nouveaux travaux relatifs aux statistiques structurelles programmés en 2022 sont axés autour des réflexions sur le moyen terme d'Esane déclinées dans le plan d'action. Certaines actions pourront être mises en place dès 2021 tandis que d'autres actions nécessitent des expertises préalables qui démarreront en 2022 pour aboutir dans un second temps à définir certains aspects du moyen terme de la statistique structurelle (voir partie 1.3).

Autre sujet structurant en 2022 pour les statistiques structurelles, les impacts induits par l'entrée en application du nouveau règlement européen sur les statistiques structurelles d'entreprise (EBS – *European Business Statistics*), qui concerne à la fois les parties Esane « SBS-Structural business statistics » et la démographie d'entreprise « BD-Business demography ».

Un nouveau système d'information sur la démographie d'entreprises (Side) a été mis en place qui permet de publier dès début 2022 de nouvelles séries conjoncturelles de créations d'entreprises sur un champ cohérent avec la statistique structurelle d'entreprise. Le projet continuera au cours de l'année 2022 pour être en mesure de produire une démographie en entreprise (et non pas seulement en unité légale) ainsi qu'une équation démographique.

Les travaux liés aux révisions des nomenclatures d'activités européenne (Nace) et internationale (ISIC), se poursuivent : l'année 2022 verra, outre la finalisation des structures détaillées de la Nace et de l'ISIC, les premières étapes des révisions de la nomenclature d'activités française (NAF) et des nomenclatures de produits, européenne (CPA) et internationale (CPC), ainsi que le début de la préparation de la mise en œuvre des nouvelles nomenclatures françaises, qui entreront en vigueur dans les répertoires d'entreprises en janvier 2025, puis, progressivement, dans l'ensemble des opérations statistiques concernées.

Enfin, **la refonte du répertoire inter-administratif Sirene** débuté depuis septembre 2018 se poursuit avec le programme Sirene 4 qui vise à construire un système modernisé, durable et robuste, évolutif et permettant une gestion plus efficiente du répertoire Sirene. Cette refonte devrait aboutir tout début 2023.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2022

*Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets **principaux** de votre service qui débiteront en 2022, c'est-à-dire dont l'**instruction démarrera en 2022**.*

*Ils feront l'objet d'une **présentation synthétique** :*

- . intitulé, explication brève des objectifs ;*
- . éléments de contexte ; le cas échéant, préciser le lien avec un avis de moyen terme du Cnis (citer à minima le code de l'avis ou des avis en référence aux annexes 1 et 2) ainsi que le lien avec un règlement européen ou une loi française ;*
- . partenaires principaux ;*
- . calendrier de réalisation prévisionnel.*

*Sont également rappelés les projets **majeurs** de votre service, dont l'**instruction se poursuivra en 2022 ou qui entreront en production en 2022** : intitulé, phase prévue en 2022.*

Les travaux permanents ne sont pas à lister ici.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Il s'agit de toutes les enquêtes statistiques, i.e. pour lesquelles un avis d'opportunité va être demandé ou a été obtenu. On précisera en particulier le mode de collecte envisagé.

La nouvelle cohorte de l'**enquête Sine** sur les créateurs d'entreprise, interrogée pour la première fois en 2022, est l'occasion d'une refonte importante du questionnaire.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Y compris : . données massives, données satellitaires, etc.

. enquêtes administratives (c'est-à-dire enquêtes sans avis d'opportunité)

. nouveaux appariements de données individuelles.

Préciser la nature des sources exploitées et s'il s'agit d'une source exploitée pour la première fois par votre service.

Ne retenir que les évolutions fortes de méthode impactant le niveau et/ou la nature des données produites.

Extraction massive de données issues d'images scannées par des techniques de machine learning

La DSE (Division Profilage, Driss) a lancé en 2021 des travaux de *machine learning* pour extraire des données d'images scannées des comptes sociaux des sociétés. Ces comptes sociaux, mobilisés par toute la communauté de statisticiens d'entreprises et notamment par les profileurs des très grands groupes, sont accessibles en *open source* par une API de l'Inpi. La première étape de ces travaux prédit les pages d'intérêt parmi l'ensemble des pages des documents scannés (moyennant des pré-traitements d'OCR et des modèles de classification supervisés : *Random Forest*) ; elle a abouti de manière concluante. La seconde prédit l'emplacement des données pour leur extraction sous forme de tableau, par réseau de neurones convolutif ; les résultats en sont encourageants, et font l'objet d'approfondissements par le SSP Lab de l'Insee pour leur finalisation en 2022.

Outre l'amélioration des performances attendues en profilage automatique et des gains significatifs de productivité pour le profilage des plus grands groupes espérés par l'extraction des variables d'intérêt testées pour ce processus, d'autres utilisateurs de la statistique d'entreprises seront intéressés par un accès automatisé des informations comptables et économiques très riches des comptes sociaux. Des gains potentiels de productivité et de qualité, voire de prix (gratuité de l'accès aux bases de données hébergées par l'Inpi) sont donc en jeu. Au-delà des comptes sociaux, cette technologie pourra inspirer l'utilisation organisée d'autres sources d'information, qui reposent sur des supports de type pdf et/ou images scannées.

Ces travaux feront l'objet d'une communication aux Journées de méthodologie statistique 2022. Ils s'inscrivent dans l'**avis de moyen terme du Cnis, AVG4. « Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique »**.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Y compris création ou rénovation d'indicateurs conjoncturels, changement de base pour indicateurs ou comptes économiques ou avancement des dates de publication d'indicateurs existants

Comme indiqué dans les orientations 2021, suite aux recommandations élaborées dans le cadre de la mission de l'Inspection générale sur **les statistiques structurelles d'entreprises** et au plan d'action associé, des actions courantes et des réflexions sur le moyen terme du processus Esane et des produits de diffusion sont engagés en 2022.

La satisfaction des utilisateurs et l'adéquation entre les fichiers produits et les attentes des utilisateurs est un axe fort des recommandations de la mission. Aussi, dès 2022, des améliorations sont attendues sur la collaboration entre les différents acteurs de la sphère Esane (charte, clarification de la comitologie, recueil des besoins...) et l'enrichissement de la documentation des fichiers mis à disposition (échanges sur les attentes, communication/formation réalisée auprès des chercheurs...).

Pour être en capacité de faire évoluer le processus Esane et mieux répondre aux besoins des utilisateurs (comme par exemple le besoin de renforcer la qualité des données en entreprises profilées mais aussi en unités légales), la simplification et le recentrage du processus de production Esane sont apparus comme des prérequis indispensables. En effet, le dispositif actuel de production n'est pas

réellement stabilisé et toute modification est très coûteuse. Aussi, différents travaux seront engagés en ce sens en 2022 : audit de l'apport de l'agrégat composite, meilleure compréhension et documentation des sous-processus, étude de l'allègement de l'échantillon de l'enquête ESA, fusion des processus DOM et métropole (processus à ce jour dissociés et donc redondants et chronophages), audit et améliorations de l'application Esane. Les utilisateurs seront également consultés sur leurs usages prioritaires des données d'Esane, afin de recentrer les différents contrôles et redressements autour des besoins fondamentaux des partenaires (et éviter une dilution de la qualité).

En parallèle de ces travaux de court terme, des travaux de moyen terme seront également initiés mais dépendent en grande partie des orientations de moyen terme décidées pour les statistiques structurelles d'entreprise. Un état des lieux du projet Resane sera réalisé et des travaux d'expertise seront menés pour pouvoir préfigurer ce que pourrait être le dispositif à moyen terme.

Les travaux autour de la mise en œuvre du nouveau règlement européen EBS seront également structurants en 2022 et par exemple, la chaîne de production des données pour Eurostat sera entièrement revue pour s'adapter aux nouvelles attentes du règlement. Ce nouveau règlement fusionne des règlements pré-existants et ainsi, une convergence des données entre la démographie d'entreprise et Esane est attendue. De la même façon, une collaboration a démarré fin 2021 avec la Banque de France car les données financières, fournies auparavant de façon disjointe des autres secteurs d'activité, feront dorénavant partie de la fourniture réalisée par la division Esane.

Certains travaux prévus par Esane s'inscrivent dans l'**avis ESM5 du CNIS « Suivre l'évolution des formes d'organisation des entreprises »**. Par exemple, les micro-entreprises, dont les données comptables étaient jusqu'à présent majoritairement imputées, sont de plus en plus nombreuses et le dispositif Esane évoluera en 2022 pour prendre en compte les données comptables observées disponibles, pour mieux caractériser cette population d'entreprises.

La refonte de la démographie d'entreprise sera poursuivie en 2022 : elle aboutit dès le début d'année 2022 à de nouvelles séries mensuelles de créations d'entreprises sur un champ désormais commun avec celui de la statistique structurelle d'entreprise. Au-delà de la refonte de la production de données démographiques conjoncturelles, le projet Side (système d'information sur la démographie d'entreprises) vise à produire des données en entreprise (et non pas en unité légale) conformément au règlement EBS ainsi qu'à produire une équation démographique (permettant d'expliquer l'évolution des stocks d'entreprises d'une année sur l'autre) cohérente. Cette seconde phase sera menée en 2022 avec un enrichissement de la diffusion actuelle de données de démographie structurelle en 2023.

Ces travaux de passage au concept d'entreprise pour la démographie d'entreprises s'inscrivent pleinement dans l'**avis ESM4 du CNIS « consolider l'approche de l'entreprise en tant qu'unité économique »**.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

La refonte du répertoire inter-administratif Sirene (programme Sirene 4) s'est poursuivie en 2021 avec le déploiement du nouveau moteur d'identification SolR de Sirene 4 mis en production dans l'environnement Sirene 3. Ce nouveau moteur a été également déployé dans l'interface utilisateur qui permet aux gestionnaires plus de souplesse dans le paramétrage de leurs recherches dans Sirene 3.

De même, en 2021, l'Insee a mis en production les outils permettant de recevoir les formalités adressées par le Guichet Unique qui a été ouvert uniquement pour les mandataires. Le bilan fait état d'un nombre très réduit de liasses transmises par le Guichet, ce qui reporte à 2022 et à une montée en charge qui reste à réaliser sa qualification définitive au regard du respect de la norme d'échanges et du format EDI.

En 2022 un premier lot correspondant au traitement des créations d'unités légales transmises par le Guichet Unique sera mis en production à la fin du premier semestre. Les événements autres que les créations seront repris par Sirene 4 dans le second lot dont la mise en production sera concomitante avec le basculement vers la base Sirene 4 prévu le WE des 28 et 29 janvier 2023.

Trois répétitions de la bascule sont prévues en mars, juin et novembre 2022 afin de limiter au maximum les risques liés à cette opération.

Sirene 4 proposera un service de certification au RNIPP qui ne sera disponible qu'après la bascule de janvier 2023. Cette fonctionnalité permettra d'augmenter le taux d'automatisation du traitement des formalités en limitant la reprise manuelle sur les données d'identification. Il s'agit d'une évolution très attendue par les gestionnaires des sites Sirene qui font face à une progression sans précédent du

nombre de formalités de créations due au développement très rapide de l'auto-entrepreneuriat en France.

Les retards de montée en charge du Guichet Unique constituent un point de vigilance particulier pour 2022. Dans le cas où le calendrier de mise en place du Guichet Unique au 1/1/2023 sur la totalité du périmètre des unités et des formalités d'entreprise traitées actuellement ne serait pas respecté, la définition et la mise en place d'un plan de contingence pourrait devenir une nécessité dans le courant de l'année 2022. Ce plan pourrait se traduire par la prise en compte de nouveaux acteurs (URSSAF, DGFIP, greffes) en complément du Guichet Unique, voire des adaptations de Sirene 4 qui rajouteraient une charge supplémentaire à l'équipe en charge du projet.

Cette refonte de Sirene a des incidences sur le **répertoire statistique d'entreprises Sirius**, qui reprend certaines fonctionnalités statistiques du répertoire Sirene (ce dernier se recentrant avec le programme Sirene 4 sur ses usages administratifs) : en particulier, le service d'identification automatique de masse (Siam) actuel de Sirene, sera un service désormais rempli par le répertoire Sirius ; les travaux engagés en 2021 devraient aboutir mi-2022 avec un enrichissement des identifications à partir du répertoire Sirius, la mise en place d'un mode de recherche par identifiant ainsi que la distribution de la solution sous forme de web service applicatif. Un second enjeu en 2022 pour Sirius est son accrochage à Sirene 4 qui doit être effectif fin janvier 2023.

Enfin, la participation de l'Insee, en 2022 comme les années précédentes, aux travaux sur l'interopérabilité des répertoires nationaux et européens concourt à édifier une statistique structurelle plus comparable et de meilleure qualité à l'échelle européenne ; ces travaux s'inscrivent ainsi dans **l'avis ESM1. « Développer l'observation de la mondialisation de l'économie et la mise à disposition des données en découlant ».**

Révision des nomenclatures d'activités et de produits

Les travaux liés aux révisions des nomenclatures d'activités européenne (Nace) et internationale (ISIC), se poursuivent en 2022, pour finaliser les structures détaillées de ces nomenclatures et la rédaction des notes explicatives, après approbation de la structure générale par la Commission statistique des Nations Unies, début mars. L'année 2022 verra également la révision des nomenclatures de produits, européenne (CPA) et internationale (CPC).

Parallèlement, l'Insee va préparer la nouvelle nomenclature d'activités française (NAF), qui doit s'inscrire dans la structure de la Nace. Les travaux seront conduits en concertation avec les organisations professionnelles, d'une part pour les informer des évolutions retenues au niveau européen, d'autre part pour pouvoir s'appuyer sur leur connaissance fine des activités.

L'Insee va également débiter la préparation de la mise en œuvre de la nouvelle NAF, qui entrera en vigueur dans les répertoires d'entreprises en janvier 2025, puis, progressivement, dans l'ensemble des opérations statistiques concernées. De nombreux partenaires administratifs et statistiques seront nécessairement impliqués dans les différentes étapes d'implémentation.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Projet renforçant la lisibilité ou l'accessibilité de la production du service statistique public.

Ex : création ou refonte d'un site Internet de diffusion, création de nouveaux produits de diffusion, mise à disposition de fichiers en open data, etc.

Dans le cadre de la mise en place du projet Melodi à l'Insee (Mon espace de livraison des données de l'Insee), Esane est une des sources pilote participant à la montée en charge de ce projet. Melodi vise à rationaliser l'acquisition, le stockage et l'organisation des données et métadonnées des producteurs de données en vue de leur diffusion sur Internet mais aussi d'automatiser la génération d'un certain nombre de produits de diffusion sur le site de l'Insee. Esane profitera donc de ce cadre pour rationaliser ses différents produits de diffusion.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2022

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
(ex. Inserjeunes - aider les jeunes à choisir leur orientation en fournissant, de manière localisée, les taux	(ex. enquête sur les	(ex. Drees)	(ex. Echantillon démographique	(ex. Insee)	(champ du fichier 1 ; champ du

d'insertion dans le monde du travail après une formation professionnelle du CAP au BTS ainsi que d'autres indicateurs comme la valeur ajoutée de l'établissement sur ce taux d'emploi. Le dispositif s'inscrit dans le cadre de la loi du 5 septembre 2018 pour la Liberté de choisir son avenir professionnel.	bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2019)		permanent (EDP)		fichier 2 ; autre champ (préciser dans ce cas))

0. Orientations pour 2022

Les investissements conduits en 2022 par le département des statistiques de court terme (DSCT) s'inscrivent dans trois orientations :

1. sécuriser les processus. Après la démarche qualité conduite en 2021 à propos des indices de prix à la production, qui a débouché sur un plan d'actions « qualité » qui est progressivement mis en œuvre, l'année 2022 verra la conclusion de la démarche qualité sur les indices de chiffres d'affaires (ICA) et indices de production associés, et le lancement d'une démarche qualité que l'indice de la production industrielle (IPI). Un effort substantiel visant à compléter et mettre à jour la documentation relative aux processus sera également conduit ;

2. rationaliser les processus, viser à l'efficacité. La refonte de l'ingénierie statistique et des applications informatiques des statistiques annuelles de la production industrielle, en particulier, s'inscrit dans cet axe. C'est également le cas pour les réflexions, déjà engagées, visant à réduire la diffusion d'indices de prix à la production à un niveau très fin de la nomenclature de produits et à adapter en conséquence l'échantillonnage de l'enquête Opise. Le plan de sondage des enquêtes mensuelles de branche sera également passé en revue, avec le même objectif d'efficacité sous contrainte de couverture adaptée de l'activité industrielle ;

3. enfin, innover et mobiliser de nouvelles sources pour combler des insuffisances de l'existant et produire des indicateurs plus précocement et /ou avec un degré de détail plus poussé. Ainsi, la mobilisation des données de caisse des enseignes de la grande distribution à prédominance alimentaire pour le calcul d'indices de chiffre d'affaires précoces dans le commerce de détail devrait se concrétiser en production en 2022 en vue de l'arrêt de l'enquête Emagsa en 2023, et complètera les travaux réalisés à partir des données CB. Le calcul de l'indice mensuel de la production dans la construction devrait mobiliser la DSN (déclaration sociale nominative) à partir de l'été prochain, ce qui permettra également d'arrêter les enquêtes mensuelles de branche dans le BTP. De nouvelles sources seront également envisagées pour le calcul de l'indice du coût de la construction (notamment l'enquête sur le prix des terrains à bâtir), et pour les indices de prix à la production dans les transports aériens, les autoroutes, et l'aéronautique.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2022

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Projet Nosica

L'Insee s'est engagé dans la recherche de nouvelles sources de données pour la production des indices de chiffre d'affaires afin d'en améliorer la qualité et réduire la charge statistique portant sur les entreprises. Deux sources font l'objet de développements dans ce cadre : les données de caisse de la grande distribution alimentaire déjà utilisées dans le calcul de l'indice des prix à la consommation (IPC), et les données de paiements par carte bancaire en collaboration avec le Groupement des cartes bancaires CB.

Côté « données de caisse », suite à l'expérimentation à la présentation de l'étude de faisabilité au Cnis en 2021, l'arrêt d'utilisation de ces données à l'Insee a été étendu à la production d'indices de chiffre d'affaires avancés et une note de cadrage opérationnelle proposée au comité des investissements. Les développements informatiques doivent être réalisés pour partie en 2022, avec une cible de suppression de l'enquête Emagsa début 2023.

Côté données de cartes bancaires, des travaux d'expertise sont toujours en cours bien que la source soit déjà largement utilisée à l'Insee, y compris en production statistique en tant que source complémentaire. Des moyens spécifiques à la DSE sont désormais dédiés à l'amélioration de la chaîne de réception et de contrôle-apurement des données, qui bénéficiera à l'ensemble des utilisateurs. Ces travaux, menés actuellement en *self*, pourront ensuite être portés vers un environnement de production pour les sécuriser davantage. La principale difficulté pour l'Insee tient au fait qu'il ne peut accéder aux données détaillées actuellement : en l'état, il ne peut s'agir que d'une

source utilisée pour le calcul d'indicateurs avancés, mais pas pour le calcul des indicateurs de court terme finaux. Ce sujet fera donc l'objet de nouvelles discussions cette année.

Enfin, d'autres sources commenceront à être explorées selon les capacités et la possibilité d'accès à des échantillons de données dans le cas de données privées (données bancaires, *scraping* de données publiques d'entreprises sur internet).

Utilisation de la DSN pour l'indice de la production dans la construction

Depuis la crise, et en collaboration avec le Département de l'emploi et des revenus d'activité, les données de la DSN sont utilisées pour construire la première estimation de l'indice de la production dans la construction, avant la disponibilité des enquêtes de branche dans la construction (EMBTP), et pour expertiser cette dernière source.

Des travaux visant à expertiser la qualité de la DSN dans ce cadre sont en cours de finalisation. Ils doivent conduire à basculer définitivement vers cette source le calcul des indices de la production dans la construction à l'automne 2022. Les enquêtes EMBTP ne seront alors plus nécessaires pour le calcul de l'indice.

Utilisation de nouvelles sources pour le calcul de certains indices de prix à la production

Dans ce cadre, trois pistes d'extension du champ se dessinent :

- le calcul d'un indice de prix à la production des entreprises françaises de la branche des transports aériens de passagers, en substitution du *proxy* fourni actuellement par l'IPC. La DGAC a initié fin 2019 un calcul exploitant par « web scraping » les bases des tarifs des seules compagnies aériennes françaises habilitées à opérer en France. Les mesures de confinement n'ont pas permis de faire aboutir ce projet. Il sera relancé pour passage éventuel en production en 2022, sous réserve de la mise à disposition des moyens nécessaires côté DGAC et de l'intégration des besoins de la division IPP dans le cadre de la convention liant déjà la DGAC et la division IPC de l'Insee sur ce thème ;

- le calcul d'un indice de prix à la production sur les autoroutes (péages payés par les transporteurs routiers professionnels) pourrait également être réétudié, en collaboration avec le SDES, à condition que l'accès aux données nécessaires pour faire aboutir cette démarche soit finalement rendu possible ;

- l'intégration des prix des exportations d'avions d'Airbus dans les IPPI : les modèles hédoniques testés en 2021 sont peu concluants. De nouveaux travaux pourraient être menés sous réserve de l'obtention de données supplémentaires de la part d'Airbus.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Projet de refonte des statistiques annuelles de la production industrielle

Le projet de refonte du domaine Dessin a été lancé en 2020 pour répondre aux nouvelles exigences du règlement EBS sur la production industrielle. La diffusion de deux nouveaux agrégats représentant la production vendue réalisée par les entreprises en compte-propre ou par les sous-traitants est désormais demandée alors que ces deux agrégats étaient cumulés jusqu'à présent.

Par ailleurs, une exigence de représentativité « suffisante » au niveau de groupe de la Nace se substitue à des prescriptions plus strictes sur les seuils d'exhaustivité et de couverture de l'échantillon.

Le projet est entré dans sa phase de conception début septembre 2021. En attendant l'aboutissement de ce projet, des travaux méthodologiques ont démarré afin de mesurer l'impact de l'évolution de la diffusion européenne sur la diffusion française. Le règlement EBS par l'éclatement de la diffusion des données de productions réalisées par les entreprises respectivement en compte propre ou en sous-traitance induit une augmentation de secrets primaires et secondaires, qui réduisent mécaniquement le volume des données diffusées concernant la production industrielle de la France au niveau produit. L'objectif de ces travaux méthodologiques est de maximiser la diffusion de ces données en tenant compte des contraintes apportées par l'évolution de la diffusion européenne.

Préparation du passage à la base 2021

La nouvelle base de calcul des indicateurs de court terme (2021) doit être mise en place en 2024 comme décidé par les instances européennes. Les travaux devront être initiés cette année.

Fin du cycle quinquennal de revue des produits de l'IPI

À l'occasion du passage à la base 2015 (en mars 2018), un processus de revue annuelle des séries de l'indice de production industrielle a été mis en place sur un cycle quinquennal. Il vise à renforcer la robustesse des indices et à mieux les adapter aux évolutions économiques ou techniques, notamment en incluant aux indices de nouveaux produits industriels ou, au contraire, en supprimant le suivi de

produits dont la production est devenue très faible. La dernière vague de ce cycle quinquennal a été initiée en juin 2021, et se poursuivra sur l'ensemble de l'année 2022. Le cycle sera définitivement achevé début 2023. L'ensemble des branches suivies (ou non suivies) par l'IPI auront alors fait l'objet d'un examen poussé. Ces opérations ont notamment permis au fil des ans d'augmenter significativement la couverture de l'indice.

Revue du plan de sondage des enquêtes mensuelles de branche (EMB)

Le plan de sondage des EMB (qui fournissent la matière pour le calcul de l'IPI) fait l'objet d'analyses régulières depuis plusieurs années, notamment en ce qui concerne l'arbitrage tirage *cut-off* / aléatoire. Ces travaux pourraient aboutir à de premières évolutions importantes en 2022. Les travaux se poursuivront ensuite sur le sujet de l'allocation inter-produit dans un objectif de maximisation (sous contraintes) de la précision des indices agrégés.

Refonte du calcul de l'indice du coût de la construction

Le Service des données et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire a engagé une démarche de rénovation de l'enquête sur les prix de revient des logements neufs (ICC-PRLN).

D'une part, les logements individuels purs cesseront d'être enquêtés. En remplacement, les données de l'enquête sur les prix des terrains à bâtir (EPTB) seront exploitées pour le calcul de l'ICC sur ce champ. Les travaux en ce sens sont d'ores et déjà bien avancés et une double production de l'ICC individuel pur à partir des deux sources a d'ores et déjà été mise en place dans la division IPP. À ce stade, et sous réserve que tous les travaux soient validés, l'ICC basculerait de PRLN à EPTB en mai 2022, soit pour la diffusion de l'ICC du T1 2022.

D'autre part, le SDES a démarré un projet de refonte de l'enquête ICC-PRLN dont le périmètre n'est pas encore totalement arrêté (outre l'intégration dans le dispositif Coltrane, l'enquête et son exploitation par l'Insee pourraient assez sensiblement évoluer). La division IPP est associée à ces travaux qui modifieront les sources utilisées pour le calcul de l'indice du coût de la construction en 2022.

Il conviendra d'analyser les impacts sur les modèles hédoniques de production de l'ICC.

Parallèlement, une convention encadrant les échanges de données avec le SDES devra être rédigée.

Rénovation des index du Bâtiment (BT)

Après la rénovation quinquennale des index TP fin 2019-début 2020 et celle de l'index « Fournitures de végétaux » FV en 2021, il serait souhaitable de procéder au même exercice de rénovation pour les index du Bâtiment. Des consultations avaient été engagées en ce sens à l'automne 2021 avec la Fédération Française du Bâtiment qui s'y était montrée plutôt favorable. Néanmoins, fin 2021, aucune remontée de chantier n'avait été transmise. Il conviendra donc de relancer ce chantier en 2022.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Réflexion sur les délais de publication de l'indice de production dans les services et de l'indice de volume des ventes dans le commerce

Suite au raccourcissement des délais de publication de l'IPI mis en place à l'été 2021 (passage à +35 jours contre +40 précédemment), des travaux vont être menés sur la possibilité d'accélérer la publication des autres indicateurs d'activité produits au DSCT, en s'appuyant sur des gains d'efficacité et, pour la partie commerce de détail, sur les nouvelles sources de données. Un bilan sera également mené sur l'indice de la production industrielle, pouvant conduire à une nouvelle réduction des délais de publication (+30 jours) à un horizon d'un à deux ans.

Optimisation de la production et de la diffusion des indices issus de l'enquête Opise

Une réflexion visant à réduire significativement la masse des indices de prix de production publiés sur le site Internet Insee et/ou aux différents clients « internes » et « externes » a été engagée au 1er semestre 2020 et a conduit à deux vagues d'arrêts de diffusion de séries. Une troisième vague d'arrêt de diffusion d'indices de prix de production (Industrie et services) définis à des niveaux inférieurs aux « classes » (niveaux à quatre chiffres) de la nomenclature CPF sera mise en œuvre en 2022. Par ailleurs, la révision de la convention encadrant les transmissions de prix à FranceAgriMer pour les besoins de l'OFPM a été entamée et sera finalisée en 2022.

L'identification, parmi les branches qui seront renouvelées en 2022, de celles présentant un faible enjeu – notamment les branches dont le chiffre d'affaires représente moins de 0,2 % du total – ou dont certains domaines présentent un faible enjeu sera poursuivi. Alors qu'elle était limitée les années précédentes aux seules branches inscrites au programme de renouvellement, cette identification des

branches x marchés « à faible enjeu » sera réalisé en 2022 sur l'ensemble des branches de l'industrie, étant donné que ces décisions peuvent avoir un impact sur le périmètre des branches à renouveler pour les grosses entreprises multi branches. Les arrêts effectifs de suivi dans Papaye et Opise débiteront en 2022 ; ils ne pourront vraisemblablement pas tous être réalisés sur l'année étant donné l'importante charge de travail induite pour le pôle et la maîtrise d'ouvrage (recherche d'une série donneuse pour mettre en place un chaînage, arrêt de diffusion, communication auprès des entreprises, etc...).

0. Orientations pour 2022

Le Département des synthèses sectorielles (DSS) est responsable des travaux de synthèse par grand secteur. Il contribue à l'élaboration des comptes nationaux, anime les commissions des comptes du commerce et de l'agriculture et conduit des enquêtes thématiques, des études et des analyses sur l'ensemble des entreprises.

En 2022, un premier axe de travail concernera les chantiers de la nouvelle base des comptes nationaux, prévue pour 2024, et l'adaptation au changement de référentiel induit de l'interface de calcul des équilibres emplois ressources, commun aux différents secteurs, à l'aide d'un outil développé en self appelé Colibri.

Le deuxième axe reprend l'axe stratégique à 3 ans de modernisation des statistiques d'entreprises de l'Insee, dont l'enjeu pour le DSS porte sur la consolidation de la collecte dématérialisée des enquêtes de fréquentation touristique.

Le troisième axe concernera l'exploitation de nouvelles sources et de nouvelles données : les données du GIE Cartes bancaires obtenues dans le cadre du suivi de la crise sanitaire, les données des plateformes de réservation d'hébergements touristiques, l'enquête Suivi de la demande touristique sous la responsabilité de l'Insee depuis janvier 2020. Ces données permettent de compléter le volet Offre touristique déjà couvert par l'Insee et sont exploitées pour réaliser à l'Insee le compte satellite du tourisme.

De façon plus générale, dans le cadre des différents thèmes traités, la réflexion sur la mobilisation et/ou l'accès à de nouvelles sources de données (téléphonie mobile, données administratives...) ou des modalités autres qu'une enquête pour obtenir les réponses des entreprises, sera approfondie pour pallier la difficulté d'obtenir des réponses, aussi bien sur la qualité et la pertinence de la mesure (exemple du commerce électronique), la disponibilité des données ou le taux de réponse.

Enfin, la recherche d'une cohérence encore plus grande des publications et leur accessibilité pour les utilisateurs constituera un quatrième axe de travail traversant l'ensemble des activités d'étude et de diffusion du département. Il s'agira en particulier d'aménager l'ouvrage *Insee références* sur les entreprises pour prendre en compte les attentes exprimées lors des concertations, et les recommandations formulées par la mission d'inspection générale de l'Insee sur la statistique d'entreprises, en 2021.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2022

En 2022, la finalisation et l'implémentation des chantiers de la nouvelle base des comptes nationaux, prévue pour 2024 sera prioritaire :

- chantier TEI et branches, avec la poursuite des travaux adossés à l'exploitation de l'enquête Achats,
- réexamen du chantier sur l'automobile,
- chantier R&D,
- chantier logiciels et base de données,
- chantier des marges de commerce par produit,
- niveaux de base de la consommation des ménages,
- chantiers agriculture (prise en compte du nouveau recensement agricole, articulations des productions agricoles, IAA, activités secondaires).

Les réflexions sur le concept d'entreprise dans les différentes publications dont *l'Insee Références* sur les entreprises, s'appuyant sur les conclusions de la mission de l'Inspection générale de l'Insee sur la statistique d'entreprises au printemps 2021, et sur les concertations auprès des utilisateurs (chercheurs, journalistes, fédérations professionnelles), seront poursuivies pour rendre les données plus accessibles aux utilisateurs. La collecte en entreprise, déjà menée au printemps 2021 pour l'enquête CIS, sera poursuivie en 2022 avec l'enquête TIC.

Les réflexions sur l'impact du changement de Nace sur les travaux sectoriels seront par ailleurs entamées.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Enquête TIC-TPE (AVG3, AVG6, ESM7, ESM8)

L'enquête sur les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique pour les entreprises ayant moins de 10 personnes occupées (TIC-TPE) 2022 a reçu un avis d'opportunité favorable du Cnis le 25 mars 2021. C'est une enquête d'initiative européenne facultative, définie partiellement par un règlement européen, dont l'objectif est de mieux percevoir la diffusion des TIC et la progression de leur usage dans les entreprises occupant moins de 10 personnes. Elle constitue une extension aux entreprises occupant moins de 10 personnes de l'enquête annuelle TIC. Elle porte notamment en 2022 sur la sécurité des systèmes d'information, la robotique, l'impact des TIC sur l'environnement. Le label d'intérêt général et de qualité statistique a été attribué le 13 octobre 2021. La collecte (par Internet) aura lieu de mai à septembre 2022.

Enquête sous-traitance (ESM5)

L'enquête « Les entreprises et la sous-traitance en 2019 » avait obtenu l'avis d'opportunité à la réunion du Cnis du 11 octobre 2019. Préparée fin 2019-début 2020 pour être sur le terrain au quatrième trimestre 2020, après un passage au comité du label prévu au deuxième trimestre, la réalisation de cette enquête a été retardée suite à la crise sanitaire, après consultation de la commission « Entreprises et stratégies de marché », et repoussée en 2022. Un nouvel avis d'opportunité pour cette enquête désormais nommée « La sous-traitance des entreprises en 2021 » a été accordé lors de la réunion du Cnis du 7 octobre 2021. Les tests ont eu lieu fin 2021-début 2022 pour un passage au comité du label en mai 2022 et une collecte (par internet) au quatrième trimestre 2022.

Enquête Réseaux d'enseigne dans le commerce de détail et les services (ESM5)

La prochaine collecte de l'enquête Réseaux d'enseigne dans le commerce de détail aura lieu en 2023 sur un champ partiel, puis sera étendue en 2024 à l'ensemble du commerce de détail et aux services. Dans ce cadre, le renouvellement du label (dernier passage en 2018) sera préparé, pour un passage à horizon du premier semestre 2023. Un comité de concertation sera organisé au premier semestre 2022. Parallèlement, les expertises sur l'outil Siam/Sirus seront poursuivies et une nouvelle chaîne de traitement sera mise en place pour sirétiser les questionnaires en cours de collecte. L'enquête intégrera la filière Coltrane-Generic, avec la prise en compte du dépôt/retrait dans ces applications.

Enquête 2024 auprès des associations (ESM9)

La collecte de la prochaine enquête auprès des associations devrait avoir lieu en 2024. Dans cette perspective, et au-delà de la finalisation du bilan des travaux de 2019-2020, plusieurs chantiers méthodologiques seront ouverts, visant à alléger la charge de réponse des enquêtés et améliorer la qualité de la collecte. Sont ainsi prévues : pour les associations employeuses, une évaluation de la possibilité de remplacer les données d'enquête sur l'emploi par des données de la DSN ; une actualisation des travaux d'analyse textuelle menés en 2019 pour constituer des strates de sondage par domaines d'activité en tenant compte des données collectées en 2019 ; la recherche d'éléments d'identification, ou, à défaut, une évaluation statistique du champ manquant pour les associations d'Alsace-Moselle absentes de la base de sondage ; une analyse de la possibilité d'améliorer la base de sondage et le questionnaire sur les domaines médicaux, médico-sociaux et de l'enseignement, à partir des données accessibles auprès de la Drees et de la Depp.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ;

Poursuivre les travaux sur les données Cartes bancaires CB (AVG4)

Le département continuera à participer activement aux travaux du groupe de travail sur les données Cartes bancaires CB. Il apportera en particulier son expertise dans le cadre de la *proof of concept* ((POC) : « démonstration de faisabilité ») « Action Coeur de ville », en collaboration avec le SSPLab et l'Insee, en lien avec la Chaire « finance digitale ». L'objectif de cette POC est d'évaluer le plan national « Action coeur de ville » mis en place en décembre 2017 pour revitaliser les villes moyennes. Il mettra également à disposition de l'Insee les données de déclarations d'activité mensuelle (DAM) après la mise en place de contrôles et après validation de ce qui est diffusible auprès du comité interne de coordination des données CB.

Le commerce électronique (AG4, AG7)

Une étude multi-sources sur le commerce électronique est programmée en 2022. Elle visera à décrire les opérateurs réalisant du commerce électronique : classement sectoriel, appartenance à un groupe... en s'appuyant sur les deux principales sources disponibles : les enquêtes TIC et ESA. L'exploitation des données de transactions bancaires permettrait de compléter la mesure de la part de transactions en ligne par secteur. Des analyses comparées du dynamisme des transactions en ligne par rapport aux transactions physiques, par secteur, seraient également très éclairantes dans le contexte actuel de fort développement du commerce en ligne.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Consolider le taux de dématérialisation à 78 % en 2022 des réponses de l'enquête de fréquentation touristique

- Étudier la possibilité de substituer à l'enquête de parc des hébergements touristiques une exploitation de sources externes renseignant sur les caractéristiques des hébergements, et de sources administratives sur le caractère actif des entreprises d'hébergement collectif (TVA, DSN, ...)
- Développer le taux de dématérialisation des hébergements équipés des logiciels ouverts à la collecte en s'appuyant sur ce bilan et sur l'aide apportée par les différents acteurs (Atout France, ADN Tourisme, éditeurs de logiciels, etc.)

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Poursuite des travaux sur les ERE (équilibres ressources emploi)

L'outil Colibri (CONfection LIBRe et Intégrée des ere), développé en *self* en R au DSS, permettra de calculer les ERE et de transmettre les données au département des comptes nationaux *via* l'application Toucan. Colibri devra être adapté au changement de référentiel induit par le changement de base.

Amélioration du rapport des comptes des services (AVG8)

Le rapport des comptes des services de 2022, portant sur l'année 2021, sera aménagé pour répondre aux demandes exprimées par les membres du comité de concertation sur les statistiques de l'économie des services, installé en 2021. La possibilité d'y intégrer une ventilation des activités administratives et de soutien (en activités administratives, activités de centres d'appels, organisation de salons professionnels et congrès, activités de soutien aux entreprises nca) sera étudiée. Une page de synthèse sera ajoutée reprenant les principaux agrégats des services sous forme de chiffres clés.

0. Orientations pour 2022

La crise sanitaire a conduit l'Insee à adapter le format, le calendrier, les données sources et les méthodes de ses analyses conjoncturelles. La situation tend maintenant à se normaliser, mais le contexte reste tout à la fois évolutif et très concurrentiel. Les orientations pour 2022 visent à conforter le rôle de référence de l'Insee en matière de diagnostic conjoncturel : elles s'inscrivent, pour la plupart, dans le plan d'action adopté suite à l'audit mené en 2020 par l'Inspection générale sur le domaine conjoncture.

S'agissant des *Notes de conjoncture*, l'Insee poursuivra en 2022, de manière expérimentale et sous réserve que le besoin demeure, la publication de *Points de conjoncture* intermédiaires aux *Notes trimestrielles*. Le format des *Notes* sera plus synthétique ; leur contenu privilégiera les éclairages thématiques et, s'agissant de la partie internationale, la dimension comparative et l'impact de l'environnement mondial sur la France. Les travaux innovants engagés pendant la crise seront poursuivis et, dans la mesure du possible, articulés avec les méthodes plus classiques.

S'agissant des enquêtes de conjoncture, l'enjeu est de produire les enquêtes les plus pertinentes possibles, plus modulables, et ce de manière plus rationalisée. En particulier, les travaux seront poursuivis pour accroître leur capacité d'adaptation. L'extension du champ de l'enquête dans les services sera mise à l'étude. Il s'agira aussi de consolider la méthodologie de calcul des résultats (traitement de la non-réponse, indicateurs synthétiques de climat) et leur utilisation en prévision, y compris en articulation avec les nouvelles sources de données à plus haute fréquence.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Extension du champ de l'enquête de conjoncture dans les services

A la demande de la Commission européenne mais aussi pour répondre à des besoins nationaux, l'extension du champ sectoriel de l'enquête de conjoncture dans les services sera mise à l'étude en 2022 (pour mise en application effective en 2023). Sous réserve de faisabilité technique, le champ de l'enquête comprendrait alors l'ensemble des activités de transports, la recherche-développement, les activités culturelles, récréatives et sportives. Ces secteurs ne sont actuellement pas couverts pour des raisons historiques : d'une part, l'enquête visait à l'origine les services marchands aux entreprises, en excluant les secteurs dominés par des entreprises détenues majoritairement par l'État ; d'autre part, l'enquête reflète encore un ancien découpage des compétences entre l'Insee et les divers services statistiques ministériels.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Recherche d'une nouvelle méthode de traitement de la non-réponse dans les enquêtes de conjoncture

Depuis les résultats définitifs d'avril 2020, les résultats des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises sont calculés sur la base des seules répondantes, la méthode usuelle, qui consiste essentiellement à prolonger les réponses passées des unités non-répondantes, s'étant révélée inadaptée lors de la crise sanitaire. En 2021, des pistes de traitement de la non-réponse ont été identifiées avec la division Sondages de l'Insee. En 2022, les méthodes proposées seront testées sur données empiriques et ces tests étayeront le choix d'un traitement opérationnel.

Rénovation de la chaîne applicative de calcul des résultats (dite chaîne de « dépouillement »)

La reconception de la chaîne de calcul des résultats intégrée à l'application CONJ a progressé en 2021, en bénéficiant d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (janvier-février 2021 : conception fonctionnelle ; mars-juin 2021 : phase de spécifications fonctionnelles). Cependant, les développements pour la réécriture de cette chaîne de SAS en Java-R et les tests associés n'ont pas encore abouti. Ce projet sera poursuivi durant en 2022, en s'appuyant sur deux prestations, l'une d'assistance à maîtrise d'ouvrage, l'autre pour les développements en R. Il est visé une mise en

production graduelle courant 2022/début 2023. Ces travaux contribuent à la capacité d'adaptation des enquêtes.

Indicateurs utiles au diagnostic conjoncturel

- Indicateurs composites : la méthodologie des indicateurs composites fondés sur les séries de soldes d'opinion issus des enquêtes de conjoncture, tels le climat des affaires en France, sera discutée, en partie dans le cadre de la participation à l'axe *Nowcasting* de la nouvelle chaire de recherche « Mesures de l'économie » créée au sein de PSE. Enfin, au-delà de ces indicateurs dérivant classiquement des enquêtes, les travaux sur les outils de prévision en continu de la croissance du produit intérieur brut, ou GDP *tracker*, seront poursuivis.

- Indicateur de rétention de main-d'œuvre : de mars 2022 à avril 2023, l'Insee prendra part à un projet pilote européen pour le calcul d'un nouvel indicateur de rétention de main-d'œuvre par grand secteur d'activité, établi à partir des réponses individuelles des entreprises interrogées sur leurs anticipations d'activité et d'emploi dans les enquêtes de conjoncture sectorielles. Au niveau national, une étude menée en collaboration avec le département des études économiques de l'Insee sur ce thème devrait déboucher sur un dossier dans l'*Insee Références* sur les entreprises 2022.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

S'agissant des *Notes* et *Points de conjoncture* :

- la publication de *Points de conjoncture* intermédiaires aux *Notes trimestrielles de conjoncture* se poursuivra en 2022, sous un format réduit et de manière expérimentale.
- par ailleurs, les fiches de prévisions des *Notes de conjoncture* seront désormais rédigées de manière plus synthétique, pour aider à accéder plus directement aux principaux messages de la *Note*.

0. Orientations pour 2022

La nouvelle enquête statistique mensuelle sur les échanges intra-UE de biens (EMEBI) fera l'objet d'un suivi rapproché, notamment pour s'assurer que la qualité des réponses des entreprises permet de continuer à diffuser des statistiques aussi détaillées. L'échange des micro-données relatives aux échanges européens permettra de commencer l'investigation sur la possibilité d'alléger à moyen terme la collecte de l'enquête. Les micro-données du dédouanement dans les autres Etats-membres par les entreprises établies en France seront analysées pour préparer l'attribution des flux de quasi-transit aux véritables partenaires commerciaux.

La réingénierie du processus de production de la statistique du commerce extérieur sera engagée au second semestre 2022.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

La réingénierie du dispositif de production statistique permettra d'intégrer de façon durable les adaptations provisoires du système d'information qui ont été réalisées pour mettre en œuvre très rapidement la nouvelle enquête statistique EMEBI.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

La réingénierie du dispositif de production statistique permettra de moderniser considérablement le dispositif actuel des statistiques relatives aux échanges extra-UE, qui se fonde sur les données de dédouanement. Un environnement informatique sécurisé selon les normes sécurité européennes, proches de ISO27000 sera audité au premier trimestre dans la perspective de sa labellisation par le Comité du système statistique européen. Au sein de cet environnement, les données envoyées par les autres Etats-membres seront reçues et stockées et leur potentiel de substitution aux données nationales sera étudié.

Analyse des micro-données d'échanges intra-UE provenant des autres Etats-membres (avis ESM3)

Il s'agira d'identifier les entreprises pour lesquelles des asymétries dans les réponses aux enquêtes nationales sont identifiées, de contacter ces entreprises pour identifier si l'asymétrie est due à une erreur déclarative d'un ou plusieurs répondants ou s'il s'agit d'une raison conceptuelle. Il s'agira ensuite de corriger le cas échéant les erreurs déclaratives. Il faudra ensuite étudier si ces corrections sont statistiquement pérennes et permettraient d'évoluer vers une collecte sur un seul des deux flux ou si elles sont susceptibles de diminuer sensiblement la qualité en cas d'abandon de la collecte nationale des introductions intra-UE de biens.

Analyse des micro-données de dédouanement provenant des autres Etats-membres (avis ESM3)

Il s'agit de données d'exportations par les entreprises établies en France depuis des bureaux de douane dans d'autres Etats-membres dans lesquels elles ne sont pas établies. Dans le dispositif actuel, ces exportations sont enregistrées au stade des flux intra-UE, lors de leur expédition depuis la France à destination de l'Etat-membre dans lequel elles sont dédouanées. Symétriquement, certaines exportations sont réalisées depuis la France par des entreprises établies dans d'autres Etats-membres. Ces flux sont enregistrés en introductions intra-UE au titre de leur entrée en France.

L'analyse mesurera les éventuelles erreurs de mesures des flux intra-UE correspondant à ces mouvements, et préparera leur intégration dans les statistiques nationales et européennes à compter de janvier 2024. Ceci permettra à terme de mieux connaître les exportations vers les pays de l'extra-UE.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le site Internet « Le kiosque du commerce extérieur » fait partie du périmètre de la réingénierie.

0. Orientations pour 2022

Alors que les enjeux environnementaux occupent une place croissante dans le débat public et que les politiques publiques se fixent des objectifs ambitieux, les attentes en termes de données et d'analyses s'intensifient. Un enjeu important du SDES pour 2022 sera de répondre au mieux à ces attentes, en investissant de nouveaux domaines, en mobilisant de nouvelles sources, en réinterrogeant les méthodes.

Sur le plan international, au-delà des nombreux reportages de données statistiques, l'année 2022 sera consacrée à la préparation des réponses aux évolutions réglementaires sur les statistiques de l'énergie et sur les comptes de l'environnement (dates de rapportage avancées, variables supplémentaires à fournir, nouveaux modules à préparer). Par ailleurs, dans le cadre de la Présidence Française de l'Union européenne au 1er semestre 2022, le SDES apportera un appui à l'Insee pour les travaux du Comité du système statistique européen relatifs à des projets de règlements dans le champ de compétence du ministère.

Dans le domaine du transport, l'offre de statistiques sera enrichie, avec de nouveaux produits de diffusion sur le parc et la circulation des véhicules routiers, ainsi qu'une étude sur les émissions de CO₂ du parc. De nouvelles études seront produites à partir de l'enquête sur la mobilité des personnes., notamment sur le covoiturage et sur les déplacements professionnels.

La modernisation et sécurisation des processus de production et de diffusion statistiques restera un enjeu important avec de nombreux investissements prévus en termes de méthodologie, de modernisation des outils de collecte et de documentation. Plus généralement, les travaux sur la qualité se poursuivront avec la définition d'une nouvelle feuille de route de la qualité, dans le prolongement de la revue des pairs de 2022.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Pour répondre à la forte demande, tant au niveau national qu'europpéen, de mesurer régulièrement les comportements de mobilité et leur évolution, le SDES engagera en 2022 une réflexion avec son réseau de partenaires sur l'évolution du dispositif d'enquête sur la mobilité.

Par ailleurs, l'expertise pour refondre le répertoire des entrepôts et plateformes logistiques sera poursuivie, avec l'objectif d'alléger et dématérialiser la collecte auprès des établissements enquêtés. L'opportunité d'élargir le champ du répertoire et de substituer à tout ou partie de l'enquête, un dispositif mobilisant une combinaison de sources administratives (CFE, fichiers fonciers, DSN, ICPE...) a fait l'objet d'un examen approfondi en 2021, qui a conclu à la nécessité du maintien d'une enquête légère auprès des établissements du répertoire. Le nouveau dispositif d'enquête sera défini en 2022 et l'enquête pourrait être lancée dans l'année.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Les travaux expérimentaux sur les voitures particulières, menés en 2021 avec le SSP Lab de l'Insee à partir du répertoire statistique sur les véhicules routiers, devraient permettre d'affiner les premières estimations du parc de véhicules roulants et des kilométrages parcourus et de généraliser la méthode à tous les types de véhicules routiers (excepté les deux-roues motorisés). Ces travaux feront l'objet d'une publication méthodologique et d'une communication aux journées de méthodologie statistique. Ils devraient conduire à partir du 2ème trimestre 2022 à la mise à disposition annuelle de séries de parc ainsi que de nouvelles données sur la circulation des véhicules (kilométrages parcourus au cours de l'année précédente).

Une expérimentation sera engagée, en collaboration avec l'Insee, pour rapprocher le répertoire statistique des véhicules routiers, de données sur la composition et le niveau de vie des ménages, grâce à l'utilisation d'un code statistique non signifiant, nouveau projet piloté par l'Insee en vue de

faciliter les appariements de données dans des conditions sécurisées. Ce projet devrait permettre d'éclairer le lien entre le niveau de vie et la structure des ménages, et le parc de véhicules et son renouvellement.

Dans le domaine du transport public particulier de personnes (T3P), suite à la publication des arrêtés encadrant la transmission de nouvelles données de plateformes VTC, une expérimentation du recueil et traitement de ces données sera menée. La mise en place par l'Insee du code statistique non significatif (CSNS) permet d'envisager un autre projet d'appariement sur le CSNS, pour rapprocher ces données sur les chauffeurs de VTC entre les différentes plateformes (les chauffeurs pouvant être connectés à plusieurs plateformes simultanément), de sorte à consolider l'information sur l'ensemble des plateformes et améliorer la connaissance de l'activité, des temps de travail et des revenus des chauffeurs de VTC. Elle devrait permettre la publication de nouvelles analyses sur les conducteurs de VTC et les courses réalisées, dans la cadre de l'observatoire national du T3P.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

L'enquête sur la mobilité des personnes 2019 sera enrichie par des données sur les émissions de CO₂, afin d'apporter un éclairage sur les émissions des déplacements du quotidien.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Après la diffusion, en 2020, de données nouvelles sur le parc de véhicules à partir du répertoire L'outil de data-visualisation du parc de véhicules dans les zones à faibles émissions sera actualisé, et un nouvel outil sera créé sur le parc de véhicules routiers en France.

Un co-investissement Insee-SDES, permettra le développement d'un outil harmonisé (kKt AT36) pour des analyses territoriales sur les émissions de CO₂ des déplacements du quotidien, avec une publication au niveau national prévue fin 2022, qui pourra être déclinée ensuite au niveau régional en 2023.

Après l'évolution des publications de synthèse sur les transports, la réflexion sur la mise à disposition des données sur les transports sera poursuivie. Les séries conjoncturelles ainsi que les données de véhicules routiers devraient ainsi être mises à disposition sous une forme plus ergonomique, avec la possibilité d'accéder à ces données à l'aide d'une API.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2022

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Parc de véhicules des ménages : connaître les caractéristiques et le niveau de vie des ménages qui détiennent le parc de véhicules (voitures et véhicules utilitaires légers) pour aider à définir/évaluer les politiques publiques concernées (types de ménages affectés par la transition écologique, émissions de CO ₂ des ménages, primes à la	RSVERO : répertoire statistique des véhicules routiers	SDES	FIDELI : fichier démographique sur les logements et les individus	INSEE	Champ du fichier 1 : Véhicules immatriculés en France

conversion, bonus/malus, etc...)					
Rapprochement des données des différentes plateformes de VTC : connaissance du nombre et des caractéristiques des chauffeurs VTC et de leurs revenus, un même chauffeur étant en général connecté sur différentes plateformes. Les nouvelles données de VTC sont reçues en application des articles L3120-6, et R3120-41 du code des transports.	Nouvelles données des plateformes VTC	SDES	Nouvelles données des plateformes VTC	SDES	Ensemble des chauffeurs connectés à une plateforme de VTC

0. Orientations pour 2022

En 2022, les travaux statistiques menés par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) seront, comme chaque année, très largement déterminés par les obligations statistiques européennes et par les demandes exprimées par les utilisateurs nationaux en termes de fourniture de données et d'analyses pour alimenter la connaissance et aider au pilotage et à l'évaluation de politiques publiques dans les domaines de compétence du ministère.

Dans cette perspective, le SSP continuera à mener des opérations statistiques récurrentes sur les thématiques suivantes : occupation et utilisation du territoire ; productions végétales et animales ; productions commercialisées agroalimentaires ; production et activités des exploitations agricoles et aquacoles, des exploitations forestières et scieries, des industries et du commerce de gros agroalimentaires ; résultats économiques des exploitations agricoles, de la pêche et de l'aquaculture ; indices de production et de prix (indice des prix des produits agricoles à la production, indice de production industrielle, prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitations agricoles, prix des terres agricoles). La conjoncture agricole, agroalimentaire et forestière sera suivie mensuellement et annuellement et des opérations de synthèse permettront d'élaborer la statistique agricole annuelle, les comptes de l'agriculture par région ainsi que des bilans d'approvisionnement par type de productions.

Au-delà des enquêtes régulières, l'année 2022 sera marquée par la collecte de l'enquête sur les pratiques culturelles dans les grandes cultures, et la préparation des prochaines enquêtes sur les pratiques culturelles. Les travaux préparatoires à l'enquête sur les structures des exploitations agricoles 2023 débiteront.

Après une première diffusion de données provisoires fin 2021, les données définitives du recensement agricoles seront finalisées en 2022 et feront l'objet de plusieurs publications. Elles seront utilisées également pour recalibrer plusieurs dispositifs statistiques : la statistique agricole annuelle et le bilan annuel de l'emploi agricole. Elles serviront également à valider l'univers des exploitations de la base de sondage Balsa.

Enfin, les données du recensement agricole seront appariées par l'Insee aux données fiscales et sociales, de façon à analyser le revenu des ménages agricoles.

En matière d'études, les travaux d'analyse réguliers sur l'agriculture (résultats économiques des exploitations agricoles) et les industries agroalimentaires (utilisation des technologies de l'information et de la communication, consommations d'énergie, dépenses pour protéger l'environnement...) se poursuivront.

Le SSP contribuera aux travaux de divers observatoires (observatoire de la formation des prix et des marges, observatoire économique des signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine, observatoire des territoires, observatoire national de l'artificialisation des sols...) et apportera son appui aux directions du ministère.

Enfin le SSP poursuivra ses efforts en termes d'innovations statistiques et méthodologiques afin de gagner en efficacité et qualité. Dans le souci d'alléger le coût des enquêtes et la charge statistique des répondants, le recours aux données administratives fera l'objet d'expertises approfondies, de même que le développement de dispositifs de collecte par internet. La possibilité de recourir aux données privées sur les traitements en produits phytopharmaceutiques continuera à être instruite dans le cadre du groupe de travail du Cnis.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Recensement agricole 2020 (RA 2020)

1. L'année 2022 verra la finalisation des travaux de validation et d'imputations des données du recensement agricole. Les données seront livrées à Eurostat fin mars. Plusieurs valorisations seront publiées courant 2022.

2. Les données du recensement agricole seront appariées par l'Insee aux données fiscales et sociales des exploitants. Cet appariement permettra d'analyser en détail le revenu des ménages agricoles et de le mettre en regard des caractéristiques de leurs exploitations.

Enquête sur les structures des exploitations agricoles 2023

Les premiers préparatifs autour de l'enquête 2023 sur les structures des exploitations agricoles seront lancés en 2022.

Enquête sur les pratiques culturales en grandes cultures au cours de la campagne 2020 (Avis ESM11)

Cette enquête fait partie du cycle des enquêtes sur les pratiques culturales qui alterne tous les 5 ans l'examen des grandes filières en production végétale (grandes cultures, arboriculture, maraîchage, viticulture, prairies). L'enquête sur les pratiques culturales en grandes cultures au cours de la campagne 2020 sera collectée au 1^{er} semestre 2022. Cette enquête est mobilisée pour l'évaluation des plans d'action ministériels Ecophyto et Agro-écologie et pour le suivi du règlement européen sur les pesticides. Compte tenu de la complexité des informations à collecter, cette enquête est réalisée en face-à-face par un réseau d'enquêteurs piloté par les services régionaux. Les premiers résultats seront disponibles en 2023.

L'année sera également consacrée à la préparation de l'enquête sur les pratiques culturales en production légumière 2022. Les travaux méthodologiques, engagés en 2021, se poursuivront ; le tirage de l'échantillon aura lieu à l'été. La collecte démarrera à partir de novembre.

Les travaux préparatoires des deux enquêtes suivantes, qui porteront sur les pratiques culturales en viticulture et en arboriculture, seront lancés ; la collecte de ces deux enquêtes sera pour la 1^{ère} fois regroupée. Une réflexion sur les questionnaires sera conduite pour identifier les synergies liées à ce couplage.

Enquête annuelle sur la production commercialisée

Le questionnaire de cette enquête mise en place l'an dernier à l'occasion de la ré-internalisation des enquêtes de branche des IAA au SSP évolue en 2022 pour prendre en compte le suivi de la sous-traitance inscrit dans le nouveau règlement EBS (*European Business Statistics*) qui se substitue à Prodcum à partir du 1^{er} janvier.

Refonte de l'enquête mensuelle laitière

Ce projet lancé l'an dernier s'accélère en 2022 avec la mise en production d'un nouveau programme d'estimation de la production laitière et la préparation d'un pilote visant à intégrer d'ici 2024 l'enquête dans la plateforme de collecte Coltrane.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Pratiques culturales et logiciels privés de gestion des parcelles (Avis AG4, AG7)

Les travaux du groupe de travail mandaté par le Cnis, au sujet de la mobilisation des données des logiciels parcellaires, se poursuivront en 2022. Ils donneront lieu à un projet pilote de récupération des données de traitements issus de ces logiciels. Le groupe de travail sera réuni en session plénière en février 2022. Un rapport final sur les travaux menés par le groupe de travail sera produit fin 2022.

Enquête Teruti et mobilisation des données satellitaires (Avis AG5 et AG7, TERR6)

La collaboration avec le Centre d'études spatiales de la biosphère (CESBio) de l'Inrae, dans le cadre de l'ESSNet « Big Data 2 – Earth observation », a permis d'expertiser l'utilisation des données satellitaires pour mesurer l'occupation du territoire. Une comparaison avec les points collectés par Teruti permettra en 2022 d'analyser la possibilité d'intégrer une partie de ces données satellitaires dans le dispositif Teruti.

Données fiscales concernant les entreprises de pêche maritime

L'accès à ces données fiscales de la DGFIP début 2022 permettra de disposer des données par entreprise de pêche, suivant en cela les recommandations du comité du label. Par rapport à l'enquête économique collectée chaque année par le SSP au niveau des bateaux de pêche (en réponse à un règlement européen), ces données permettraient de répondre à plusieurs préoccupations : d'une part, certaines aides européennes sont à destination d'entreprises (et non de bateaux). Les données fiscales permettraient de mieux répondre à certaines demandes d'impact lors de l'instruction avant la mise en place de ces aides. D'autre part, les données fiscales pourraient compléter et conforter les

données d'enquête, soit sur la population des petits navires qu'il est délicat d'enquêter chaque année et pour laquelle des travaux d'estimation pourraient être réalisés, soit sur des zones géographiques particulières (Outre-mer par exemple).

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Calage de la statistique agricole annuelle sur le recensement agricole

En 2022, les données du recensement agricole seront intégrées à la statistique agricole annuelle pour réviser certaines séries et effectuer une rétopolation des séries entre 2010 et 2020. Le calendrier de travail prévoit la réalisation d'une nouvelle SAA 2020 en février 2022 ainsi que d'une SAA 2021 provisoire au même moment, toutes deux calées sur le recensement, puis une rétopolation des séries d'ici la fin de l'année. L'impact devrait être important pour les produits difficiles à suivre par ailleurs (fruits et légumes), pour lesquels le recensement constitue un point clé d'observation.

Bilan annuel de l'emploi agricole

Le bilan annuel de l'emploi agricole sera également révisé pour tenir compte des résultats du Recensement agricole.

Calcul d'un Ipampa par Otex détaillé

L'Ipampa (indice du prix d'achat des moyens de production agricole) calculé par l'Insee en lien avec le SSP est défini au niveau national pour chaque type d'intrants mobilisé dans la production agricole. L'Ipampa décrit l'évolution des prix des intrants, chacun de ces intrants étant pondéré par son importance relative moyenne. L'Ipampa est également calculé par le SSP au niveau de classes d'orientations productives (« Otex ») très agrégées (7 catégories d'exploitations). En 2022, il est prévu de décliner le calcul de cet indicateur par Otex plus détaillé.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Base de sondage des exploitations agricoles

La rénovation de la base de sondage des exploitations agricoles (Balsa) sera poursuivie en 2022 : les données du recensement agricole permettront de valider l'univers des exploitations ; l'intégration annuelle de données administratives sera automatisée.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Pour la diffusion des premiers résultats du recensement agricole, une plateforme internet dédiée de datavisualisation a été ouverte : Viz'Agreste (<https://vizagreste.agriculture.gouv.fr/>). Elle continuera d'être enrichie de nouvelles datavisualisations en 2022 à partir d'études coordonnées dans le SSM valorisant les données du RA 2020 (âge et devenir des exploitants agricoles ; main d'œuvre et externalisation ; signes de qualité ; commercialisation).

MINISTÈRE DES ARMÉES

Secrétaire général pour l'Administration

Direction des affaires financières

Sous-direction des questions économiques, fiscales et internationales

Observatoire économique de la Défense (OED)

0. Orientations pour 2022

Le programme statistique du SSM a été impacté en 2021 par le contexte sanitaire et le renouvellement important des effectifs sur les postes de production statistique.

Une partie des projets statistiques qui n'ont pu être menés en 2021, faute de moyens, figurent donc dans le programme statistique 2022.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Enquête sur les entreprises de défense de l'industrie et des services en 2021 (Edis 2021).

Les objectifs de cette enquête sont :

- de délimiter précisément le périmètre des industries manufacturières et tertiaires de défense, et mesurer leur poids dans l'économie française ;
- de collecter l'information statistique nécessaire à la description de son fonctionnement, en particulier son comportement en 2020, en période de crise sanitaire ;
- d'actualiser les données produites lors de la précédente édition de l'enquête (2018).

Cette action s'intègre ensuite dans le cadre de la production de nouvelles statistiques dans des domaines où elles sont encore peu disponibles, dont la défense, du Plan d'action pluriannuel du Système statistique européen 2021-2027 (abrégi en MAP pour *Multi-annual Action Plan*).

Enquête « multimode ».

ESM2. Approfondir la connaissance des stratégies d'implantation des entreprises.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

- Exploitation de données fiscales issues du fichier impôt sur le revenu, dénommé Pote (DGFIP) en vue d'étudier les revenus du foyer des militaires et leur évolution, au-delà de la seule connaissance des rémunérations détaillées des personnels militaires présente dans le RAE-M (Recensement Annuel des Agents de l'État - Militaires).

AVG2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité.

- Mise en place d'un indicateur annuel de suivi statistique des PME fournisseurs « innovantes » du ministère à partir de sources fiscales (données du CIR / CII) et des données de l'Acosse sur les Jeunes Entreprises Innovantes.

ESM6. Affiner la mesure de l'innovation et de la recherche et développement.

AVG7. Développer les appariements entre sources de données.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

- La statistique sur les paiements aux entreprises fournisseurs du ministère des Armées (REFD) sera renouvelée. Le nouveau champ incorporera les entreprises fournisseurs de la carte achats.

ESM4. Consolider l'approche de l'entreprise en tant qu'unité économique.

- Exportations de matériels de guerre et de produits liés.

Travaux méthodologiques visant à appréhender les flux de services, ainsi que les exportations de biens et technologies dits « à double usage » (BDU).

AVG 6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales.

- Rémunérations des personnels militaires des Armées.

Des statistiques agrégées seront produites sur les rémunérations des militaires, par familles professionnelles et emplois-types.

AVG2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

- Élaboration d'un référentiel commun Insee - Service du recensement national et le ministère des Armées des établissements militaires à enquêter lors du recensement annuel des communautés.

AVG5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

- Développement de la communication du SSM défense via la réalisation de nouvelles infographies.

AVG8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public.

- Publications en *open data* des données des figures, figurant dans les bulletins *EcoDef* Statistiques et Conjoncture publiés.

AVG8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public.

Annexe 1 - Avis généraux de moyen terme du Cnis (*liste exhaustive*)

Développement durable

AVG1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance ; mise à jour et diffusion des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (y compris internationaux)

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

AVG2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

Numérique

AVG3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

AVG4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

Territoires

AVG5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

AVG6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

Méthodes et diffusion

AVG7. Développer les appariements entre sources de données

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

AVG8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

Commission Entreprises et stratégies de marché (liste exhaustive)

Observation d'une économie mondialisée

ESM1. Développer l'observation de la mondialisation de l'économie et la mise à disposition des données en découlant

Le Cnis note avec satisfaction l'engagement de l'Union européenne dans le projet Fribs (Framework Regulation Integrating Business Statistics) visant à développer la mise en perspective internationale des statistiques d'entreprises et à renforcer la cohérence dans ce domaine. Il encourage le service statistique public à poursuivre son implication dans le projet et les efforts qu'il déploie pour améliorer l'observation et l'analyse de la mondialisation de l'économie et accroître la mise à disposition et l'appropriation des données.

ESM2. Approfondir la connaissance des stratégies d'implantation des entreprises

Le Cnis souhaite que le service statistique public poursuive le développement de ses outils d'observation et d'analyse des stratégies de localisation des entreprises et de leurs conséquences tant à l'échelle mondiale que nationale (compétitivité économique, attractivité des territoires).

ESM3. Suivre l'évolution de la mesure des flux d'échanges de biens et de services

Le Conseil prend note des avancées dans les échanges de micro-données entre États membres de l'Union européenne concernant les flux intracommunautaires de biens (projet Simstat). Il estime que les travaux sur la qualité des informations qui seraient transmises dans ce cadre restent insuffisants. Il demande que soit portée la plus grande attention à la qualité des données et à être régulièrement informé des dispositions prises en la matière, notamment en matière de collecte nationale.

Organisation et stratégies des entreprises

ESM4. Consolider l'approche de l'entreprise en tant qu'unité économique

Le Cnis salue l'introduction de la nouvelle définition de l'entreprise en tant qu'unité économique et des nouvelles catégories d'entreprise qui en découlent. Il recommande que cette nouvelle approche soit adoptée pour l'analyse économique structurelle par les services de la statistique publique et fasse l'objet d'une large diffusion. Il encourage les producteurs à faire preuve de la plus grande pédagogie en la matière.

ESM5. Suivre l'évolution des formes d'organisation des entreprises

Les entreprises, dans leurs formes d'organisation (avec, par exemple, les micro-entreprises ou les plateformes d'échanges) et dans leurs interrelations (par exemple, les différentes formes de sous-traitance, les réseaux de franchises) évoluent fortement en se diversifiant. Le Cnis souhaite que le service statistique public continue à s'adapter ses dispositifs de manière à suivre précisément ces évolutions du tissu productif, en particulier pour mieux observer les liens entre industrie et services.

ESM6. Affiner la mesure de l'innovation et de la recherche et développement

L'innovation et la recherche et développement sont des sujets d'importance pour toutes les entreprises et les politiques publiques. Dans le contexte d'une économie mondialisée, ils sont des facteurs essentiels de compétitivité. Le Cnis souhaite que des réflexions engagées dans ce domaine conduisent à une clarification des frontières entre les différents concepts et que le dispositif d'observation soit consolidé et adapté aux évolutions et aux problématiques soulevées.

La transformation numérique de l'économie

ESM7. Adapter le dispositif d'observation statistique aux nouveaux usages du numérique par les entreprises

La transformation numérique bouleverse l'ensemble de l'économie. Elle est au centre des mutations des structures productives. Le Cnis appuie les efforts entrepris pour mettre en place un dispositif d'observation permettant de mesurer et d'analyser, d'une part, les usages du numérique dans et par les entreprises, d'autre part, son impact sur l'organisation, le processus de production et la performance.

ESM8. Mieux appréhender et mesurer le périmètre de l'économie numérique

Le périmètre de l'économie numérique évolue et englobe aujourd'hui la plupart des secteurs d'activité. Le Cnis souhaite qu'une réflexion globale aboutisse à la caractérisation de ce périmètre, en lien avec les nomenclatures économiques internationales.

Les structures productives face au défi du développement durable

ESM9. Progresser dans la connaissance de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire est un secteur en expansion, mais sa définition reste encore imprécise et sa connaissance parcellaire. Le Cnis note avec satisfaction les analyses effectuées sur les associations. Il soutient les efforts de la statistique publique pour bien préciser le périmètre de l'économie sociale et solidaire et souhaite qu'elle poursuive ses travaux pour décrire et caractériser l'ensemble du secteur.

ESM10. Développer l'observation et l'analyse des pratiques environnementales et sociales des entreprises

Le Cnis marque un intérêt particulier pour les évolutions du système statistique permettant une meilleure observation des pratiques environnementales et sociales des entreprises. Au-delà de l'enquête Entreprises et développement durable qu'il soutient, il encourage les travaux qui amélioreront la connaissance des emplois et investissements liés aux pratiques de développement durable des entreprises.

Les structures productives face au défi du développement durable

ESM11. Approfondir la connaissance des pratiques agricoles

Le Cnis se félicite des avancées de la statistique publique dans le suivi des pratiques agricoles. Il encourage la poursuite des travaux entrepris pour mieux mesurer et analyser l'adaptation des exploitations agricoles aux enjeux des politiques agricoles et environnementales.

Commission Territoires (avis cités)

Des thèmes

TERR6. Développer l'information sur l'occupation des sols

Le Conseil se félicite des nombreux travaux menés sur l'occupation physique des sols pour mesurer des phénomènes comme l'étalement urbain ou l'artificialisation. Il encourage leur développement, en tirant parti aussi bien des sources actuelles que des nouvelles données issues notamment des photos satellitaires.